



# CFDT Autoroute Blanche

## Bulletin d'information

### Janvier 2025

## Vœux de la CFDT Autoroute Blanche pour 2025

En ce début d'année 2025, marquée par des défis économiques et sociaux importants, nous souhaitons vous adresser nos meilleurs vœux. Que cette nouvelle année soit synonyme de solidarité, de justice sociale et de progrès pour toutes et tous.

La CFDT Autoroute Blanche reste plus que jamais engagée à vos côtés pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail. Ensemble, nous avons surmonté de nombreux obstacles et nous continuerons à nous battre pour un avenir meilleur.

Que 2025 soit une année de renouveau, de paix et de réussite collective. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, santé, bonheur et épanouissement.



## Avancées obtenues par la CFDT Autoroute Blanche en 2024

### Accord Cadres

Cet accord, demandé, négocié et travaillé uniquement par la **CFDT**, a permis de rétablir les devoirs et les droits des salariés concernés. À ce jour, nous attendons toujours que la direction rédige le code de bonne pratique.

### Accord intéressement

La **CFDT** a initialement été le seul syndicat à proposer de nouveaux critères. Certains ont été partiellement adoptés, et après de nombreuses décisions, nous avons signé un accord qui compense légèrement la perte d'intéressement due à la fermeture du tunnel.

### Accord du travail de nuit dans les centres

La **CFDT** a initialement demandé la renégociation de l'accord des centres, mais la direction a refusé et l'a requalifié en accord travail de nuit. Les 20 points de la prime de viabilité ont été intégrés dans le salaire de base, une compensation pour la suppression de l'entretien des sanitaires le weekend a été accordée, et le paiement des heures de nuit a été accepté. Ensuite, l'inclusion des patrouilleurs avec moitié de la prime, proposée par un autre syndicat, a été acceptée par ATMB.

### Accord sur le PERECO

Cet accord, initié, négocié et travaillé uniquement par la **CFDT** lors des NAO 2024, a conduit à une revalorisation des tranches et des abondements. À partir du 1er janvier 2025, les nouveaux montants de prélèvement seront de 25 €, 50 €, 75 €, 100 € et 125 €. En plaçant 100 € par mois pendant 10 ans, vous avez 18600 € pour votre retraite. Soit de l'argent placé à 55% (hors prélèvements sociaux).



# NAO 2025



**VALEUR DU POINT :** AUGMENTATION GENERALE DE 1.4% (7.8469 EUROS) POUR LES ETAM

**VALEUR DU POINT :** AUGMENTATION GENERALE DE 0.8% (7.5884 EUROS) POUR LES CADRES

**TICKET RESTAURANT :** PASSAGE DE 10.33 A 11.10 EUROS

**PRIME PANIER :** PASSAGE DE 7.30 A 7.40 EUROS

**AVANTAGES TIS :** PASSAGE DE 400 A 420 EUROS

**60 ANS DU TUNNEL :** DES FESTIVITES ET L'IDEE D'UN CADEAU SONT EN BONNE REFLEXION

## REVENDEICATION CFDT NAO 2025

### Prime de compagnonnage aux métiers péage

En 2025, l'accord GEPP concernant le compagnonnage devra être rouvert pour une refonte. Désormais, il y aura négociation d'un accord GEPP tous les trois ans. Quatre réunions annuelles seront tenues en 2025 pour faire le bilan et, si nécessaire, ajuster certains postes en fonction de l'évolution, sans attendre les trois ans.

### Ajout d'une 4<sup>ème</sup> « valeur » entreprise à mission

La direction, le CODIR et le CA sont d'accord pour impliquer le salarié. Mais pas pour la création d'une 4<sup>ème</sup> valeur. Une remobilisation des collaborateurs est nécessaire à la suite d'une baisse de 5 % de l'indice de satisfaction sur le baromètre social. Des membres de la CFDT seront volontaires pour participer à des ateliers.

### Augmentation du CET avec obligation de prendre un minimum en congés

En désaccord avec la CFDT, la Direction propose de rouvrir l'accord avec abandon de l'abondement, sauf pour les métiers pénibles. Elle estime qu'il n'est pas utile d'augmenter le plafond d'un an maximum de cumul de jours, car les employés ne profitent pas de cette mesure et cela représente une perte pour l'entreprise.

### Revalorisation du pied de l'échelle des Opérateurs Itinérants

Pour donner suite à l'évolution de leurs responsabilités par rapport à leur fiche de poste initiale, ce sujet devra également être abordé lors de la réouverture de l'accord GEPP en 2025.

### Mutation au sein du groupe ATMB

Cela n'est pas possible car, durant la période d'essai, la société ne pourrait pas procéder à un recrutement du remplaçant. À noter que toute personne mutée au tunnel conserve son ancienneté ATMB.

### Calcul de l'ancienneté sur les périodes de travail

L'ancienneté est prise en compte sur les CDD de plus de 6 mois depuis 2 ans

# Rejoignez Nous!

Cfdt: Adhésion en ligne



CFDT.FR REJOIGNEZ-NOUS CFDT.FR/ADHESION